

DECRET N° 99-575 DU 30 NOVEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
le garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
des Droits de l'Homme pour compter du 29 novembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

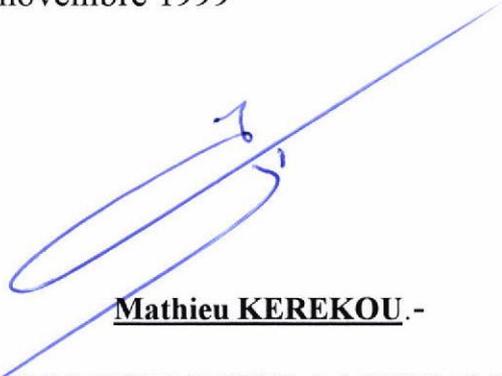
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 29 novembre 1999, Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal.

Fait à Cotonou, le 30 novembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MEHU 4 MJLDH
4 SGG4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.